

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU PANEL DE HAUT NIVEAU SUR
L'ÉVALUATION DES OFFRES DES PAYS CANDIDATS POUR ACCUEILLIR
LE SIÈGE DE L'AGENCE SPATIALE AFRICAINE**

Doc. EX.CL/1118(XXXIV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la Décision du Conseil exécutif relative au rapport de la Commission sur le Rapport du Panel de Haut Niveau sur l'évaluation des offres des pays candidats pour accueillir le siège de l'Agence spatiale africaine;
2. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.589(XXVI), adoptée lors de la 26^e session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2016, par laquelle la Conférence a adopté la politique et la stratégie spatiales africaines et a demandé à la Commission de mener des consultations en vue d'évaluer les implications juridiques, structurelles et financières pour la création d'une Agence spatiale africaine (AfSA) et de rendre compte à la Conférence par le biais des structures compétentes;
3. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la Décision Assembly/AU/Dec.676 (XXX) de janvier 2018 par laquelle la Conférence a adopté le statut de l'Agence spatiale africaine;
4. **FÉLICITE** le Comité pour avoir effectué une évaluation transparente, sûre et technique;
5. **DÉCIDE** que l'Agence spatiale africaine soit abritée par la République arabe d'Égypte;
6. **INVITE** les CER et tous les partenaires au développement à appuyer financièrement l'opérationnalisation de l'Agence spatiale africaine.